

annuelle de 250,000 fr. quand la ville alloue sur cette somme une subvention de cent mille francs.

Notre rôle, est de défendre les deniers municipaux et d'engager l'administration des hospices à gérer ses biens de façon à ne pas trop demander à la caisse municipale.

Cette question devra être examinée plus tard. La Commission de Roubaix est incomplète aujourd'hui, elle ne se compose que de trois membres; et si l'on n'y a pas remplacés les absents, c'est qu'une nouvelle loi ne tardera pas à être promulguée. Elle sera probablement votée dans les premiers jours qui suivront la rentrée de la chambre et jusqu'à l'administration supérieure nous a engagés à ne pas compléter la commission actuelle.

M. Cécil-Roussel: Je le répète, je ne trouverais pas mauvais du tout qu'une partie de la fortune de l'hospice consistât en bons du trésor, et qu'ainsi, tout en agissant avec prudence, on augmentât la fortune des malheureux. La question est bien celle-ci: L'administration des hospices doit soulager le plus de malades possibles avec le moins possible de dépenses.

M. le maire: Evidemment, et si l'on a conseillé de faire des économies, ce n'est pas assurément en réduisant les services donnés aux malheureux, mais en augmentant les ressources; et, comme moyen, nous avons indiqué la patrimonialisation des biens loués avec baux emphytéotiques.

M. Motte-Bessant: On reproche à l'hospice les baux emphytéotiques. Eh bien! je le demande, était-il dans les prévisions humaines que Roubaix s'accroît si rapidement? Quand, de 1808 à 1815, l'hospice a vendu des biens, on croyait qu'il avait fait une bonne affaire, un excellent marché: c'est le contraire; il a mieux fait de garder la valeur; la vente des terrains s'est accrue considérablement, et l'hospice est devenu riche en dormant; jamais, s'il avait acheté des rentes, ses revenus ne se seraient accrus ainsi, au contraire. La rente dans le temps se vendait plus cher, et le changement des cours aurait eu pour l'hospice des conséquences fâcheuses, s'il était à certains moments obligé de vendre pour faire face à ses dépenses.

M. le maire: Mais l'hospice achèterait des rentes non pour faire l'agiotage, mais pour les conserver. Le changement des cours de valeurs ne pourrait donc lui être si fâcheux; il serait toujours libre de garder, de ne pas vendre, si une catastrophe venait amoindrir la valeur de la rente.

M. Toulemonde-Nollet: Je ne puis admettre, comme M. le maire, qu'il n'y ait pas un grave danger et un préjudice, car dans certains cas, on presse l'administration de l'hospice de réaliser au moins en partie ses rentes sur l'Etat. C'est précisément le conseil qui lui est donné maintenant par certaines personnes, il y aurait préjudice de toute la différence qui existe entre le prix d'achat d'autrefois et le prix de vente possible aujourd'hui.

M. Serépey-Roussel: Les conséquences ne sauraient être bien fâcheuses, si l'on ne convertit qu'une certaine partie de la fortune des hospices.

M. le maire: Il n'a jamais été question, je le répète, de l'aliénation totale des biens de l'hospice.

M. Toulemonde-Nollet: Je demande une observation au point de vue générale, sur la question des hospices.

Le Conseil, avec des vues plus ou moins étroites, ne se fait pas faute de dire à l'administration des hospices, la ligne de conduite qu'elle a à suivre. Mais, en dehors de l'examen des arguments que l'on fait valoir, une chose me frappe: on oublie trop que, au-dessus de l'administration de l'hospice, il y a un inspecteur-général, le préfet, le ministre enfin; que c'est auprès de ces autorités compétentes qu'elle doit s'inspirer, qu'elle s'inspire. Veut-on me dire quel est l'avis de M. le préfet sur la vente des propriétés territoriales? Ou dit en ville qu'il y est formellement opposé. Il doit y avoir sur toute la question un échange de correspondances entre l'administration municipale et hospitalière d'autre part. Je désirerais connaître ces documents.

M. le maire: L'administration de l'hospice peut vous les communiquer.

M. Ch. Daudet: L'avis de l'administration supérieure est de patrimonialiser les biens loués à six ans emphytéotiques plutôt que de vendre. (A suivre)

VILLE DE ROUBAIX

CERCLE DES CARABINIERS ROUBAISIEIS

INAUGURATION DU NOUVEAU TIR

Grand concours international de Tir offert aux sociétés et amateurs français et étrangers.

5,300 FR. DE PRIX ET DE PRIMES

les 27, 28 et 31 juillet, et les 3, 4, 5, 7, 10, 11, 15, 17 et 18 août 1873.

4 CIBLES A 300 MÈTRES. — 3 A 100 MÈTRES

Cible à volonté aux blancs

DISTANCE : 100 MÈTRES

| | | | | |
|-----------------|-----------|----------|----------|---------|
| 1 ^{er} | PRIX. Six | couverts | d'argent | fr. 340 |
| 2 ^e | id. | Cinq | id. | 200 |
| 3 ^e | id. | Quatre | id. | 160 |
| 4 ^e | id. | Trois | id. | 120 |
| 5 ^e | id. | Deux | id. | 80 |
| 6 ^e | id. | Un | id. | 40 |
| 7 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 8 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 9 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 10 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 11 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 12 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 13 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 14 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 15 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 16 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 17 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 18 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 19 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 20 ^e | id. | id. | id. | 40 |

CIBLE A VOLONTÉ, AUX POINTS ET AUX BLANCS
distance 200 mètres.

Aux points

| | | | | |
|-----------------|-----------|----------|----------|---------|
| 1 ^{er} | PRIX. Six | couverts | d'argent | fr. 240 |
| 2 ^e | id. | Cinq | id. | 200 |
| 3 ^e | id. | Quatre | id. | 160 |

| | | | |
|-----------------|-------------|------|-----|
| 4 ^e | PRIX. Trois | id. | 120 |
| 5 ^e | id. | Deux | 80 |
| 6 ^e | id. | Un | 40 |
| 7 ^e | id. | id. | 40 |
| 8 ^e | id. | id. | 40 |
| 9 ^e | id. | id. | 40 |
| 10 ^e | id. | id. | 40 |
| 11 ^e | id. | id. | 40 |
| 12 ^e | id. | id. | 40 |
| 13 ^e | id. | id. | 40 |
| 14 ^e | id. | id. | 40 |
| 15 ^e | id. | id. | 40 |
| 16 ^e | id. | id. | 40 |
| 17 ^e | id. | id. | 40 |
| 18 ^e | id. | id. | 40 |
| 19 ^e | id. | id. | 40 |
| 20 ^e | id. | id. | 40 |

Aux blancs

| | | | | |
|-----------------|-----------|----------|----------|---------|
| 1 ^{er} | PRIX. Six | couverts | d'argent | fr. 240 |
| 2 ^e | id. | Cinq | id. | 200 |
| 3 ^e | id. | Quatre | id. | 160 |
| 4 ^e | id. | Trois | id. | 120 |
| 5 ^e | id. | Deux | id. | 80 |
| 6 ^e | id. | Un | id. | 40 |
| 7 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 8 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 9 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 10 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 11 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 12 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 13 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 14 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 15 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 16 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 17 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 18 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 19 ^e | id. | id. | id. | 40 |
| 20 ^e | id. | id. | id. | 40 |

PRIMES

| | | | |
|-----------------|--------------|--------|-------|
| Pour 10 blancs, | une cuillère | à café | fr. 5 |
| » 30 » | deux | » | » 10 |
| » 45 » | trois | » | » 15 |
| » 60 » | quatre | » | » 20 |
| » 70 » | cinq | » | » 25 |
| » 90 » | six | » | » 30 |
| » 100 » | un ouvert | » | » 40 |

UNE MÉDAILLE EN OR D'UNE VALEUR DE 200 FRANCS sera décernée à la Société qui aura fait le plus de blancs pendant la durée du concours. Chaque Société devra être représentée au moins par quatre tireurs. Les tireurs qui concourront pour cette médaille devront être munis d'une lettre de leur Président, légalisée par le maire de leur localité. Les sociétés du Cercle des Carabiniers Roubaisiens, habitant Roubaix, ne peuvent participer à cette prime.

Lorsqu'un tireur aura touché le montant de l'une des primes désignées ci-dessus, il ne pourra plus concourir que pour des primes de 15 blancs qui pourront s'obtenir autant de fois qu'on y aura droit.

Les blancs des cibles de 200 mètres et ceux des cibles de 100 mètres comptent pour obtenir les primes.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1^o — Le tir commencera le 27 juill et à 8 heures du matin, et se terminera chaque jour à 7 h. 1/2 du soir, avec interruption de midi à 1 h. 1/2. Il sera continué les 28 et 31 juillet et les 3, 4, 5, 7, 10, 11, 15, 17 et 18 août 1873, aux mêmes heures.

Sur la demande de trois tireurs étrangers, le tir sera ouvert tous les autres jours. Cette demande devra être faite au secrétaire, la veille au plus tard.

2^o — Il y aura quatre cibles à 200 mètres pour le tir aux points et aux plus beaux blancs; les cibles sont du diamètre de 1 mètre avec un blanc de 20 centimètres, et divisées en 5 cercles; celui du centre compte pour 5 points, celui qui le touche pour 4, le troisième 3, le quatrième 2, et le cinquième 1.

3^o — Il ne sera admis à ce concours que des armes sans tunnel, ni lorgnon, ni double détente, ni support.

4^o — Chaque amateur pourra tirer autant de séries qu'il le voudra, en payant 1 fr. 50 par série de cinq balles.

Le même tireur ne peut obtenir qu'un prix. Lorsqu'il aura un point et un beau blanc, il devra opter pour le prix le plus élevé. En cas de parité, le point l'emporte sur le blanc.

5^o — Pour les tireurs qui auront obtenu des résultats égaux, donnant droit à un prix de point, le barrage sera décidé par 1, 1, 1 et 1, en commençant par la dernière balle; en cas de nouvelle égalité, les blancs de la série seront mesurés et le moindre somme d'écart adjugera le prix.

6^o — Il y aura trois cibles à 100 mètres pour le tir aux plus beaux blancs; le blanc aura 10 centimètres de diamètre et sera placé au milieu d'un visuel de 20 centimètres.

Toutes les armes sont admises.

7^o — Chaque amateur pourra tirer autant de séries qu'il le voudra, en payant 3 francs par série de 10 balles. Le même tireur ne pourra obtenir qu'un prix.

8^o — Les séries seront nominatives.

9^o — Les blancs seront communiqués aux tireurs après chaque demi-jour.

10^o — Les gagnants pourront réclamer en espèces la valeur des prix, en prévenant le secrétaire huit jours avant la distribution des prix.

11^o — La distribution des prix aura lieu le dimanche 31 Août, au Cercle des Carabiniers, à trois heures après midi.

12^o — De armes système Ghaye de Liège seront mises à la disposition des tireurs.

La charge sera fournie à raison de 10 cent. et l'arme présentée chargée.

13^o — Toute personne ne faisant pas partie de la Société pourra assister au Tir en prenant une série qui lui servira de carte d'entrée.

14^o — Un règlement auquel tous les tireurs devront se conformer sera affiché dans la salle de Tir.

15^o — La Commission jugera sans appel de tous les cas imprévus.

Le Secrétaire, Le Président,
Alphonse WIRBAUX, Amand HARINKOUCK.

Le Tir est situé rue du Luxembourg, à cinq minutes de la gare.

Il y a un restaurant dans l'établissement et table d'hôte à midi.

Faits Divers

Nous lisons dans le *Courrier de Lyon* : Trois enterrements civils ont eu lieu samedi matin.

On sait que M. Ducros a remis en vigueur l'arrêté interdisant tout discours et toute manifestation et fixant le chiffre des personnes qui accompagnent le convoi à 300, à moins d'autorisation spéciale.

L'autorité, pensant avec raison que les libres penseurs se montreraient en nombre, pour la braver, avait pris ses mesures.

Cours Charlemagne, 9, on enterrait un adepte de la libre pensée, âgé de 48 mois!!!

On est précoce en philosophie chez les libres penseurs!

Deux cent cinquante personnes seulement avaient osé assister leur concours à cette funèbre plaisanterie.

Aussi, les agents de M. de Gourlet ont laissé les enfouisseurs accomplir paisiblement leur besogne.

La même marcaradese répétait à la même heure, rue Cuvier, 144, en présence du cadavre d'une petite fille de deux ans et demi!!!

Quarant e frères et amis recrutés à tous les coins des rues faisaient la conduite au petit cadavre.

La encore, calme plat.

Le troisième enfouissement a eu lieu, rue Garibaldi, 197; c'était celui d'une *clibataire* de 36 ans.

Ce cadavre était la pièce de résistance pour les frères et amis qui, en véritables chacals, étaient accourus nombre imposant.

Mais ils avaient compté sans les agents. Ceux-ci, le cortège formé, ont compté jusqu'à 300 et, arrivés à ce nombre, ils ont sans pitié coupé la queue des libres penseurs, qui se pressaient à la suite.

Un bon nombre d'entr'eux qui obéissent à un mot d'ordre et, que cette corvée n'amuseait guère, sont partis sans demander leur reste; quelques-uns, cependant, ont cru devoir hasarder quelques observations, et ont voulu forcer la consigne; mais ils ont dû courber la tête devant l'attitude résolue des agents.

Un crime qui dénote une bien triste prédisposition vient d'être commis dans la commune de Luché (Deux-Sèvres). Un enfant de douze ans, nommé Pain, employé à la ferme d'Archambault, a tenté de tuer à coups de fourche une servante âgée de vingt-trois ans, contre laquelle il nourrissait un profond ressentiment.

Après cela, ce malheureux est allé se pendre à un arbre.

Les blessures de la servante ne paraissent pas mortelles.

S'il faut en croire l'*Événement*, le shah de Perse, dans son voyage en France, ne s'arrêtera pas seulement à Paris, comme tous les journaux le disent. Il entre dans les désirs du roi des rois de visiter la grande ville des soviets. Tout Lyon est en émoi.

Une souscription immense des négociants est déjà proposée. Le directeur de la grande exposition, M. Thorel, a donné des ordres pour que la réception soit digne du souverain.

Une représentation-gala est préparée pour le 16 juillet, date du passage de Nasser-Ed-Din shah, avant de prendre la route d'Italie par Caloz.

On lit dans la *Province* de Bordeaux du 29 juin :

Un violent incendie vient de réduire en cendres le temple israélite de la rue Causserange.

Le feu s'est déclaré hier matin, vers onze heures pendant que deux ouvriers lampistes dressaient des appareils de gaz après avoir ouvert le compteur. Se trouvant alimentés par différentes pièces de menuiserie, le feu a envahi, en quelques minutes, les boiseries du tabernacle et de la voûte.

Vers onze heures et demie, lorsque les pompes étaient arrivées sur les lieux, les flammes avaient enveloppé la toiture entière de la synagogue. On a fait aussitôt de grands efforts pour arrêter le sinistre mais tout a été inutile: on n'a pu que préserver les maisons voisines et encore les croisées des maisons n^{os} 11 et 13, rue Bayard, ont été brûlées.

La salle d'asile, adjacente à la synagogue, est restée intacte.

Les tribunes et la voûte du temple étaient en bois et supportées par vingt colonnes en pierres, lesquelles sont encore debout à côté des quatre murs.

Le concierge de la synagogue, aidé de quelques voisins, a pu néanmoins sauver le grand voile du tabernacle. Les tables de la loi, les étoffes et les vases précieux qui étaient dans le sanctuaire.

Ce sinistre entraîne, dit-on, une perte de plus de 150,000 fr.; il se trouve couvert par une seule compagnie, la Nationale, qui assure 120,000 fr. le bâtiment et 60,000 fr. le mobilier.

Un incendie épouvantable a menacé de détruire la ville de Christiania tout entière.

Les pertes sont énormes.

Des chantiers de bois prêts à expédier ont été complètement détruits.

Le *Higo and Osaka Herald* annonce que par suite du prix élevé du charbon maintenu en Angleterre, le gouvernement anglais a fait un contrat avec une maison de commerce de Sydney pour fournir des charbons aux navires de guerre anglais stationnés au Japon. Le contrat est fait pour une période de deux ans; des envois doivent être expédiés à Higo tous les quatre mois.

Population ovine de la Nouvelle-Galles du Sud. — Suivant un rapport publié par le *Morning Herald*, de Sydney, et que nous reproduisons en partie d'après le *Field*, la Nouvelle-Galles du Sud ne possède pas moins de 16,900,000 moutons produisant annuellement 42,250,000 livres anglaises de laine lavée. Le capital d'exploitation est évalué à 13,000,000 de livres sterling. Les centres de production peuvent se diviser en cinq groupes principaux ou districts.

Le premier, celui de Mudgee et Merriwa, se compose d'une vaste zone de pays à l'ouest des Montagnes Bleues. On y élève près de

700,000 moutons, appartenant à la race mérinoise; originaire d'Espagne, qui pose la laine la plus recherchée. De grands efforts ont été faits pour propager le mérinos dans cette riche contrée, et un grand nombre de bœufs reproducteurs y sont soigneusement entretenus. Le deuxième district s'étend vers l'ouest et se compose de collines boisées et de vastes prairies qui sillonnent de nombreux cours d'eau. La population ovine est de 6,270,000 têtes, et l'élevage du mouton y atteint aussi un haut degré de perfection. Dans certains parties de ce district, on trouve une race qui produit une laine connue sous les noms de *middle merinos* ou moyen mérino, qui est renommée pour la force et la longueur de ses brins.

Le troisième district est un pays de côtes et de hauts plateaux, situé entre l'Océan Pacifique et la chaîne des Montagnes Bleues. Ici en raison de l'humidité du climat et de la nature du sol, les mérinos ne réussissent pas; ils sont remplacés par les races anglaises de moutons à laine longue, tels que les leicester et les cotswold, dont on élève environ 2,000,000 de têtes. Quelques mots sur ces races célèbres trouvant ici naturellement leur place.

Les moutons de cotswold tirent leur nom des collines de Cotswold qui s'étendent dans la partie Est du comté de Gloucester, et qui doivent elles-mêmes leur dénomination aux parcs ou hangars couverts en anglais *cotes*, sous lesquels il est d'usage dans la contrée d'abriter les troupeaux pendant l'hiver. C'est à la laine des moutons cotswold qu'il faut attribuer le développement considérable qu'a pris, dès une époque très-reculée, la fabrication des tissus à Gloucester.

L'exportation de cette laine et des animaux qui la fournissent prit une telle extension en 1423, qu'un décret du roi Henry VI la défendit, à moins d'une licence royale particulière. Plus tard, le roi Edouard IV fit présent à Jean d'Aragon de vingt brebis et de quatre bœufs cotswold. Quelques années auparavant, le roi de Portugal avait demandé à Henry VI l'autorisation de faire voir six cents sacs de laine de cotswold, afin de pouvoir faire fabriquer certaines étoffes en drap d'or pour son usage particulier.

Les moutons dont il s'agit constituent une race robuste, bien constituée, très-haute sur jambes, et qui a pour trait caractéristique de longues queues de laine descendant du front en tire-boucles jusque sur le museau.

Quant à la race des moutons leicester ou dishley, elle doit son origine au célèbre éleveur Bakewell de Dishley, dans le Yorkshire, qui, à la suite d'expériences nombreuses commencées en 1785, parvint à la former par divers croisements. Dès l'an 1760, Bakewell avait acquis une telle réputation dans cette branche spéciale d'élevage, qu'il louait déjà ses bœufs, un souverain chaque, pour la saison de la monte. Ce prix atteignit, dit-on, plus tard, le chiffre fabuleux de 1,000 livres sterling. La race leicester est remarquable par la petitesse de ses os et par son aptitude à l'engraissement; elle entre pour une très-forte part dans la consommation de la viande de boucherie en Angleterre.

Dans le quatrième district de la Nouvelle-Galles du Sud, qui occupe la plus vaste surface et qui est borné au nord-ouest par la rivière Darling, et au sud par la Riverina, la chiffre de la population ovine est de 5,325,000 têtes.

Les mérinos y sont aussi élevés avec succès, bien que leur toison soit plus longue et moins fine que celle des moutons que possèdent les deux premiers districts. Enfin, le cinquième district embrasse tout le pays qui s'étend à l'extrême frontière nord-ouest-sud-ouest de la colonie. On n'y compte guère que 2,150,000 moutons appartenant surtout aux races à laine longue qui réussissent mieux que les mérinos, en raison de la sécheresse du climat.

Nous avons publié dans notre édition de ce matin les dépêches suivantes :

Paris, 29 juin.

A la réunion générale républicaine d'hier soir, M. Brago a dit que M. Dufaure demandera lundi la mise à l'ordre du jour des bureaux les projets constitutionnels; mais M. Duclerc a donné une information contraire.

La réunion décide qu'il n'y a pas d'initiative à prendre; elle viendra sur cette question mercredi. Cependant, si la proposition est faite lundi, elle l'appuiera.

Paris, 29 juin. — *Tribunal correctionnel*. — M. Brun, gérant de l'*Avenir national*, est condamné à deux mois de prison et 300 fr. d'amende pour la publication de l'*Avenir* sans cautionnement et pour la publication du *Corsaire* sous le nom de l'*Avenir*. L'imprimeur à 600 fr. d'amende.

Madrid, 28 juin. — Les intransigeants prennent à Madrid une attitude hostile; ils menacent de recourir aux armes, dans le cas où le ministère serait exclusivement choisi dans la droite. Les autorités ont pris les mesures nécessaires pour éviter des désordres. En cas de nécessité, la garde civile occuperait les environs de l'Assemblée.

Madrid, 28 juin, soir. — M. Py y Margall, usant de la faculté qui lui avait été conférée par la Chambre, a composé le cabinet comme suit: MM. Py y Margall, président du conseil et intérieur; Maisonave, Etal; Gonzalez Eulogio, guerre; Gil Berges, justice; Carbajal, finances; Aurich, marine; Costales, fomento; Sunet, ultramar.

Cortès. — Une proposition de M. Azaus, demandant un vote de confiance pour l'ancien ministère, est prise en considération par 67 voix contre 23. Une proposition de M. Gil Bernes portant qu'il n'y a pas lieu de délibérer, est adoptée par 114 voix contre 33. La proposition de M. Casal Duero, tendant à déclarer que les délais accordés à M. Pi y Margall pour former un ministère sont expirés, est repoussée.

Un Anglais habitant Bossine, ayant manifesté son indignation quand Santa Cruz a brûlé la gare et les marchandises qu'elle renfermait, a été bâtonné par les carlistes.

Perrignan, 29 juin, matin.

On mandate de Barcelone : « La défaite de don Alphonse par le brigadier général Cabrinetty, près de Pratts-Llusanes, est confirmée. Cabrinetty avait avec lui 1,500 hommes et 500 chevaux; il attendait son adversaire dans de fortes positions.

Onze carlistes, parmi lesquels le colonel Arredondo, ont été tués. Deux officiers et de nombreux effets de guerre ont été capturés. »

Saint-Petersbourg, 29 juin. — L'*Invalide russe* publie un télégramme du général Kuffmann, annonçant qu'à la date du 29 mai, (vieux style), Kuffmann avait réuni les détachements russes et qu'il avait occupé ensuite la capitale de Khiva. Le Khan de Khiva s'était enfui à Youmouloff.

Nouvelles du soir

On nous écrit de Versailles, le 29 juin soir :

Le schah de Perse descendra à la gare de Courbevoie, où le Président de la République le recevra. Il sera conduit à l'hôtel de la présidence du Corps législatif par l'avenue de Neuilly et l'avenue des Champs-Élysées.

Les fêtes restent fixées pour les jours annoncés. Dans le banquet offert au schah de Perse à Versailles, seront invités le bureau de l'Assemblée, les présidents et secrétaires de chacun des bureaux et des représentants de chacun des Corps de l'Etat.

Des tribunes seront installées pour la fête de nuit; des billets seront distribués aux députés.

Le bruit court que le schah retarderait d'un jour encore son arrivée. Il ne semble pas entièrement décidé à débarquer à Cherbourg.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Rome, 29 juin. — Les journaux annoncent que MM. Minghetti et Depretis ont eu aujourd'hui une nouvelle conférence. Le roi est parti ce soir de Turin allant à Florence. On assure que MM. Lanza et Minghetti se rendront à Florence pour conférer avec le roi.